

4.6 MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE DU NEXUS SUR LE TERRAIN

Le nombre de crises augmente et leur durée s'allonge, les Objectifs de développement durable (ODD) sont loin d'être atteints et le respect des droits des plus vulnérables est en péril. L'approche du nexus tient compte à la fois des besoins immédiats et à long terme des populations concernées et renforce les opportunités de paix.

4.6.1 Qu'est-ce que le nexus ?

Le nexus désigne les relations et synergies entre l'aide humanitaire, la coopération au développement et les actions de promotion de la paix. On parle de double nexus pour les relations et liens entre aide humanitaire et coopération au développement et triple nexus si l'on y rajoute les activités de promotion de la paix.

L'approche du nexus demande que les acteurs du développement et de l'humanitaire collaborent plus étroitement et renforcent leur cohérence et complémentarité en s'alignant sur les mesures de soutien en faveur de la paix. C'est une façon de travailler par un engagement simultané et un partage de responsabilités dans des contextes spécifiques qui privilégie toujours la prévention, le développement là où c'est possible et l'action humanitaire lorsque c'est nécessaire.

4.6.2 Quand le nexus s'applique-t-il ?

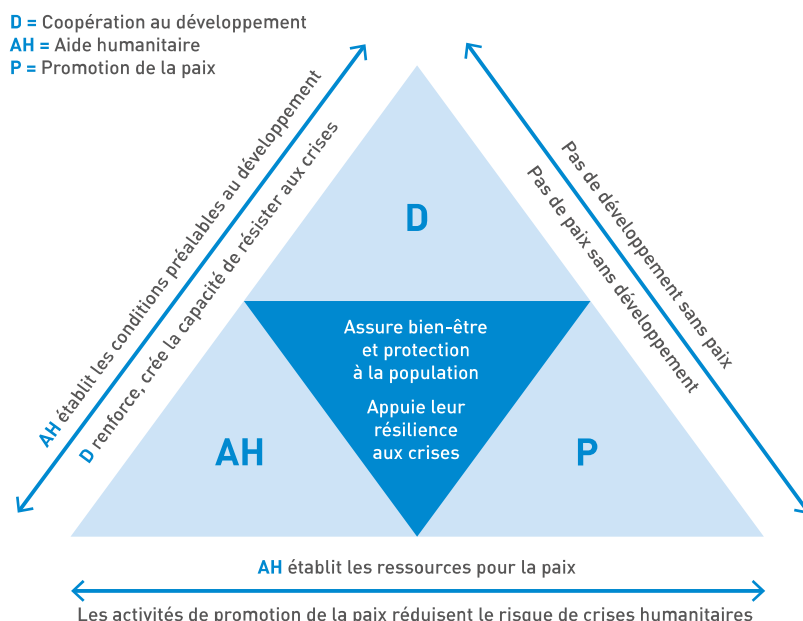
L'approche du nexus s'applique dans tous les contextes où les différents acteurs de développement et d'aide humanitaire et/ou de promotion de la paix sont actifs et donc particulièrement dans les contextes fragiles.

4.6.3 L'approche nexus : Pourquoi et comment ?

L'aide humanitaire, la coopération au développement et les activités de promotion de la paix sont les trois piliers du nexus.

La logique de cette approche assure que l'aide humanitaire puisse se concentrer sur les besoins critiques pendant que la coopération au développement se focalise sur la résilience à long terme, promouvant ainsi la paix et la construction de communautés justes et résilientes.

APPROCHE DU TRIPLE NEXUS



4.6.3.1 L'approche nexus :

- demande que les acteurs de l'humanitaire et du développement collaborent plus étroitement et s'alignent sur les mesures de promotion de la paix pour atteindre des *objectifs communs* (*collective outcomes* - OCs). **Une analyse du contexte et des acteurs est ainsi une priorité** ;
- capitalise sur **les avantages comparatifs** des différents acteurs, en fonction de leur pertinence dans un contexte spécifique, dans le respect des différents mandats et principes de chaque acteur . Le but est que les organisations présentes sur le terrain ajustent leurs programmes en fonction des synergies et des lacunes identifiées lors de l'analyse conjointe ;
- vise à **coordonner les interventions** des différents acteurs (étatiques, internationaux et locaux) dans leurs compétences propres (humanitaires, de coopération au développement et/ou de promotion de la paix) afin d'assurer **complémentarité et synergie** des actions. Il ne s'agit donc pas que les acteurs du développement fassent de l'humanitaire ni le contraire. Il ne s'agit pas non plus d'une approche linéaire, en phases distinctives mais d'une approche systémique et en continu.
- Les **objectifs collectifs (OCS)** sont des résultats concrets et mesurables que l'humanitaire, le développement et les acteurs de promotion de la paix veulent réaliser conjointement dans un pays pour réduire les besoins, les risques et les vulnérabilités des populations.

4.6.4 Comment mettre en œuvre l'approche nexus ?

Il n'y a pas de méthode universelle dans l'application de l'approche nexus, toutefois les structures et principes opérationnels suivants sont applicables :

4.6.4.1 Structures

Le nexus est souvent coordonné par une structure opérationnelle dans les contextes fragiles sous l'égide du gouvernement concerné, en collaboration et support avec un-e coordinateur-trice (souvent issu-e d'une agence des Nations Unies). Cette structure organise le bureau opérationnel et définit, en concertation avec les autres acteurs, des objectifs collectifs (*collective outcomes*) ou des priorités. L'approche se veut la plus inclusive possible (société civile, gouvernement, ONG internationales, etc.). La structure peut être décentralisée, par région.

Dans l'idéal, les objectifs collectifs sont définis ensemble par tous les acteurs, planifiés et mis en œuvre de manière complémentaire et leur impact est évalué conjointement. Dans les faits, la coordination reste souvent un défi de taille, de même que la participation des acteurs locaux.

La liste de telles structures par pays et les avancées actuelles sont disponibles sous <https://interagencystandingcommittee.org/humanitarian-development-collaboration/mapping-good-practices-implementation-humanitarian-development-peace-nexus-approaches-country-briefs>

4.6.4.2 Principes de base (minima) :

- une analyse de contexte et une cartographie des acteurs en présence (incluant les acteurs œuvrant dans l'humanitaire, le développement et la paix) tant pour l'analyse de leurs complémentarités et synergies que pour les informations et communications avec la structure nexus en place si elle existe. De ces analyses de contexte et d'acteurs, résulte une connaissance de leurs avantages comparatifs permettant dans la mesure du possible une planification et programmation d'objectifs communs ;
- une planification sensible aux conflits et l'observation du principe de *Do No Harm* et autres principes tels que *Duty of care*, etc. ;
- une approche basée sur la localisation (reconnaissant que les populations affectées sont celles qui connaissent le mieux leurs besoins, ont l'expérience du terrain et doivent être au centre) ;
- le respect des mandats et principes de chaque acteur (humanitaire, développement et paix) impliquant que ceux-ci aient une compréhension commune des priorités et/ou objectifs du pays et s'approprient l'approche nexus ;
- une bonne analyse des risques et vulnérabilités.

4.6.4.3 Principes additionnels pour la réalisation d'objectifs collectifs :

- planification conjointe : les acteurs de l'humanitaire, de la coopération au développement et de la promotion de la paix élaborent un plan d'action conjoint ;
- mise en œuvre coordonnée : les acteurs de l'humanitaire, de la coopération au développement et de la promotion de la paix travaillent ensemble pour mettre en œuvre les activités dans le plan d'action en partageant les informations, ressources et compétences ;
- monitoring et évaluation: ils monitorent et évaluent conjointement les résultats de leurs activités en utilisant des indicateurs pertinents pour mesurer l'impact de leur interventions.

L'objectif est que les acteurs de l'humanitaire, du développement et de la promotion de la paix intègrent le nexus dans leurs propres projets/programmes. D'autres principes additionnels ont été définis. Vous trouverez des références en fin de document.

4.6.4.4 En résumé :

- Si le concept du nexus est reconnu et généralement accepté, l'approche reste difficile à mettre en œuvre. Rappelez-vous que le nexus n'est pas seulement une façon de travailler mais également de penser, en mettant l'être humain au centre.
- Bien qu'initié par les Nations Unies qui ont joué le rôle de rassembleur, le nexus ne doit pas être top down et centré sur le système des Nations Unies, mais bien plutôt être considéré comme un appel à agir différemment, de manière concertée, en partant des besoins des populations et en dehors des silos.

4.6.4.5 La FGC vous engage à adopter une approche nexus : Qu'est-ce que cela signifie ?

- Penser collectivement en tenant compte des acteurs humanitaires et de promotion de la paix dans l'analyse des acteurs et des collaborations possibles dans la région où vous mettez en œuvre un projet si le contexte est fragile.
- Bien prendre en compte les éléments de sécurité et vulnérabilités dans l'analyse de risques et démontrer comment vous en tenez compte dans votre stratégie.
- Être conscient de son domaine d'expertise et penser à des scénarios alternatifs en temps d'urgence humanitaire/situation sécuritaire très volatile avec une remise possible du projet aux acteurs humanitaires sur place
- S'intéresser à l'approche Do No Harm, ou comment faire attention à ne pas générer de dommages collatéraux à travers votre intervention qui pourraient déstabiliser une situation déjà fragile, même au niveau local.
- La FGC ne vous demande pas forcément de vous impliquer dans des séances de coordination nexus. En revanche, elle vous demande de vous renseigner sur ce qui existe et qui sont les acteurs importants dans votre thématique ou votre région, afin d'être au courant de qui fait quoi et comment vous vous inscrivez dans ce paysage, et de respecter les principes minima définis ci-dessus. Un premier pas est de s'informer auprès d'une plus grande ONG ou auprès du BuCo de la DDC, sur l'existence et la structure de coordination en place et des moyens de se tenir informés.

La Fedevaco a adopté, en 2023, un document de référence visant à promouvoir et « opérationnaliser » la notion de nexus.

À son tour, le Conseil de la FGC a adopté ce document afin que toutes les parties prenantes (organisations membres, commissaires des différentes commissions et membres du Secrétariat) aient la même compréhension du nexus dans la mise en œuvre des projets ou dans l'appréciation de ceux-ci. Décision du Conseil, 7 février 2024.

L'Assemblée générale de la FGC en a pris connaissance le 18 avril 2024.

4.6.5 Références

- CAD, Recommandation du CAD sur l'articulation entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, Paris, 2019.

- ECDPM, Discussion Paper 301, 2021. <https://ecdpm.org/application/files/8816/5546/8571/Connecting-Pieces-Puzzle-EU-Implementation-Humanitarian-Development-Peace-Nexus-ECDPM-Discussion-Paper-301-2021.pdf>
- Nations Unies, site consacré au Sommet mondial sur l'action humanitaire, 2016, et site consacré au Grand Bargain (avec 10 objectifs de réforme).
- Nations Unies, site du processus de réforme de l'ONU vers une « Nouvelle Méthode de Travail » (NWOW), 2017.
- Fédération genevoise de coopération, Réflexions et Débats no 7, *Nexus – Coopération au développement et aide humanitaire : les nouvelles frontières*, octobre 2022.